

0. IDENTIFICATION DU VEHICULE

Instruction(s) technique(s) applicable(s) :

SR/V/F0-1

SOMMAIRE

0.1. NUMERO D'IMMATRICULATION.....	2
0.1.1. PLAQUE D'IMMATRICULATION	2
0.2. NUMERO DU CHASSIS.....	3
0.2.1. PLAQUE CONSTRUCTEUR	3
0.2.2. FRAPPE A FROID SUR LE CHASSIS	4
0.3. VEHICULE	5
0.3.1. PRESENTATION DU VEHICULE	5
0.4. DIVERS.....	5
0.4.1. ENERGIE MOTEUR	5
0.4.2. NOMBRE DE PLACES ASSISES	6
0.4.3. PLAQUE DE TARE	7
0.4.4. COMPTEUR KILOMETRIQUE	8

0. IDENTIFICATION DU VEHICULE

0. IDENTIFICATION DU VEHICULE

Définition :

Plaques fixées, visibles à l'avant et à l'arrière du véhicule et comportant le numéro d'immatriculation attribué au véhicule par les services officiels.

NOTA : Le positionnement et le type de fixation des plaques ne sont pas contrôlés.

0.1. NUMERO D'IMMATRICULATION

0.1.1. Plaque d'immatriculation

Nota : Les défauts mentionnés ci-dessous s'appliquent aux plaques d'immatriculation fixes ou amovibles portant le numéro W (cas des véhicules vendus ou cédés circulant sous couvert d'un W)

0.1.1.1.1. Détérioration de la plaque et/ou de sa fixation (CV)

Défaut(s) inclus :

- Décollement (même partiel) d'au moins un caractère ou du fond.
- Mauvaise lisibilité des caractères due à une altération de la plaque (corrosion, déformation, pliure).
- Plaque fissurée ou cassée.
- Absence, desserrage ou rupture d'un des éléments de fixation.

Défaut(s) exclu(s) :

- Salissure.

0.1.1.2.1. Non-concordance avec le(s) document(s) d'identification(s) (CV)

Défaut(s) inclus :

- Divergence entre le numéro d'immatriculation du véhicule et celui mentionné sur le document d'identification (Carte grise ou documents d'identification prévus à l'article 9)
- Dans le cas d'un véhicule cédé ou vendu et circulant sous couvert d'un W, absence d'un des documents suivants :
 - * carte W correspondant au numéro figurant sur les plaques montées sur le véhicule
 - * carte grise portant la mention « cédé le ... » ou « vendu le ... » ou dans le cas d'un véhicule usager importé, le certificat d'immatriculation délivré par le pays d'origine

0. IDENTIFICATION DU VEHICULE

0.1.1.2.2. Non conformité de couleur ou de type de caractères (CV)

Défaut(s) inclus :

- Panachage de couleurs entre les plaques Avant et Arrière (plaques à fond blanc et fond noir ou plaques à fond noir et fond jaune),
- Indications sur la plaque autres que :
 - * le(s) caractère(s) indicateur du pays placé à l'extrémité de la plaque,
 - * les coordonnées de l'installateur de la plaque indiquées sous réserve qu'elles soient indiquées :
 - soit dans la partie inférieure de la plaque,
 - soit dans un appendice situé à la partie inférieure de la plaque.
- Couleur de plaque ou type de caractères ne répondant pas aux caractéristiques mentionnées dans l'instruction technique SR/V/F0-1.

0.1.1.3.1. Absence (CV)

Défaut(s) inclus :

- Absence d'au moins une plaque.

0.2. NUMERO DU CHASSIS

0.2.1. Plaque constructeur

Définition : Plaque inamovible comportant notamment le type mines et le numéro de série.

0.2.1.1.1. Détérioration de la plaque et/ou de sa fixation

Défaut(s) inclus :

- Mauvaise lisibilité des caractères due à une altération de la plaque mais permettant toutefois l'identification du véhicule.
- Plaque fissurée ou cassée.
- Absence ou rupture d'une des fixations de la plaque.

Défaut(s) exclu(s) :

- Salissure.

0.2.1.2.1. Identification inhabituelle

Défaut(s) inclus :

- Numéro(s) refrappé(s) sur le numéro d'origine.

0. IDENTIFICATION DU VEHICULE

0.2.1.2.2. Non-concordance avec le(s) document(s) d'identification

Défaut(s) inclus :

- Divergence d'au moins un caractère entre le numéro de série de la plaque et celui mentionné sur le document d'identification (inversion, absence d'un caractère,...).

0.2.1.3.1. Absence

Défaut(s) inclus :

- Absence de plaque.

0.2.1.3.2. Contrôle impossible

Défaut(s) inclus :

- Défaut d'accès visuel suite à modification(s) non prévue(s) par le constructeur.
- Numéro de série illisible ou inaccessible lié au chargement du véhicule.

0.2.2. Frappe à froid sur le châssis

Définition : Numéro de série du véhicule frappé sur la structure du véhicule.

0.2.2.1.1. Mauvais état

Défaut(s) inclus :

- Mauvaise lisibilité des caractères due à une altération de la structure mais permettant toutefois l'identification du véhicule (corrosion,...)

0.2.2.2.1. Identification inhabituelle

Défaut(s) inclus :

- Traces d'intervention dans la zone du numéro frappé (soudage, meulage).
- Numéro de série refrappé sur le numéro d'origine.
- Caractères de tailles différentes dans le N° de série.
- Présence de deux numéros de frappe à froid suite au changement de caisse.

0.2.2.2.2. Non-concordance avec le(s) document(s) d'identification(s)

Défaut(s) inclus :

- Divergence d'au moins un caractère entre le numéro de série frappé à froid et celui mentionné sur le document d'identification (inversion, absence d'un caractère,...).

0. IDENTIFICATION DU VEHICULE

0.2.2.3.1. Absence

Défaut(s) inclus :

- Absence du numéro frappé à froid.

0.2.2.3.2. Contrôle impossible

Défaut(s) inclus :

- Défaut d'accès visuel suite à modification(s) non prévue(s) par le constructeur ou à l'ouverture impossible d'un ouvrant (porte, capot, hayon...).
- Numéro de série illisible dû à une corrosion importante.
- Numéro de série masqué (adjonction de produits, d'un réservoir de gaz...).
- Numéro de série inaccessible lié au chargement du véhicule.

0.3. VEHICULE

0.3.1. Présentation du véhicule

0.3.1.1.1. Non roulant (Visite complète)

Défaut(s) inclus :

- Véhicule qui ne peut pas se mouvoir de façon autonome (véhicule en panne, absence de moteur,...).

0.3.1.2.1. Accès impossible à des éléments d'identification et/ou de sécurité (Visite complète)

Défaut(s) inclus :

- Impossibilité d'accès aux éléments d'identification (frappe à froid et plaque constructeur) situés ou non dans le compartiment moteur.
- Impossibilité d'accès, notamment à des éléments du système de freinage, de direction, de suspension.

0.4. DIVERS

0.4.1. Energie moteur

0.4.1.1.1. Non-concordance avec le(s) document(s) d'identification(s) (CV)

Défaut(s) inclus :

- Divergence entre l'énergie moteur spécifiée sur le document d'identification et celle(s) utilisable(s) par le véhicule.
- NOTA : En cas de divergence, le contrôle de la pollution est effectué en fonction de l'énergie utilisée par le véhicule.*

0. IDENTIFICATION DU VEHICULE

0.4.1.1.2. Absence ou non concordance avec le document d'identification, de l'attestation de mise à niveau ou de conformité d'un véhicule GPL (CV)

Défaut(s) inclus :

- Absence de l'attestation de mise à niveau ou de l'attestation de conformité pour un véhicule dont la date de validité du contrôle inscrite sur la carte grise est antérieure ou égale au 01/10/2004.
- Non concordance de l'attestation de mise à niveau ou de l'attestation de conformité d'un véhicule GPL avec le document d'identification.

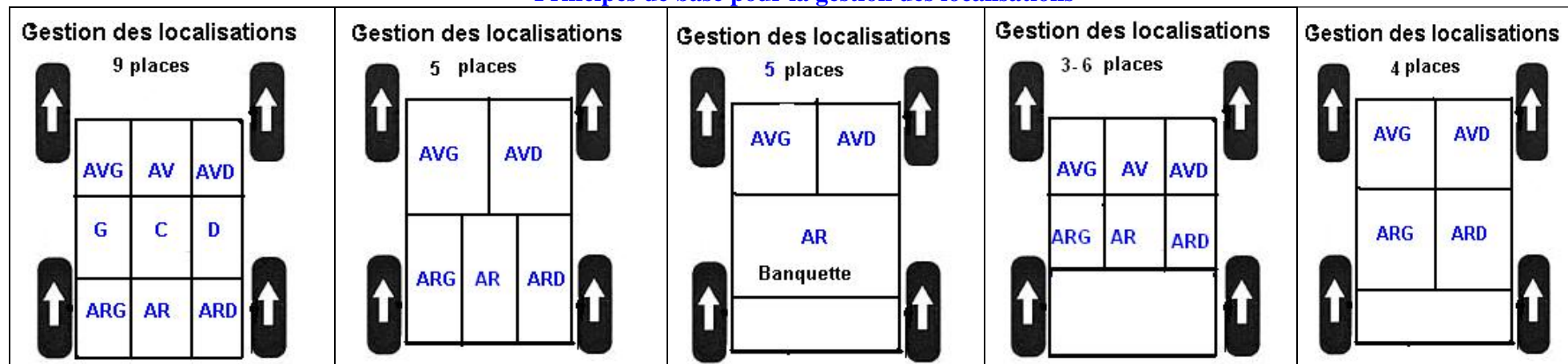
0.4.1.1.3. Absence ou non concordance de la carte verte ou du certificat d'installation (GNC)

Défaut(s) inclus :

- Absence simultanée de la carte verte et du certificat d'installation GNC
- Non concordance de la carte verte ou du certificat d'installation GNC avec le document d'identification prévu à l'article 9.

0.4.2. Nombre de places assises

Principes de base pour la gestion des localisations



0. IDENTIFICATION DU VEHICULE

0.4.2.1.1. Non-concordance avec le(s) document(s) d'identification, absence de siège(s)

Défaut(s) inclus :

- Nombre de places effectives INFÉRIEUR au nombre de places mentionné sur le document d'identification ou la base technique OTC.

0.4.2.1.2. Non-concordance avec le(s) document(s) d'identification, siège(s) supplémentaire(s)

Défaut(s) inclus :

- Nombre de places effectives SUPÉRIEUR au nombre de places mentionné sur le document d'identification ou la base technique OTC.

Exemple de configuration :

CARTE GRISE OU BASE OTC		VEHICULE	OBSERVATION
Genre	Places assises	Nombre de places assises	
CTTE	5	2	0.4.2.1.1.
	2	5	0.4.2.1.2.
	2/3	2 ou 3	NON
	5	5	NON
VP De type « MONOSPACE »	7	5	0.4.2.1.1.
	5	7	0.4.2.1.2.
	5/7	5 à 7	NON
	7	2	0.4.2.1.1.
VP	9	5	0.4.2.1.1.
	5	7	0.4.2.1.2.

0.4.3. Plaque de tare

Définition : Inscription (Plaque, peinture, étiquette...) placée à l'avant droit, équipant les véhicules utilitaires (destinés au transport de marchandise) comprenant les poids et dimensions.

NOTA : Les campings-cars ne sont pas concernés.

0.4.3.1.1. Absence d'inscriptions

Défaut(s) inclus :

- Absence totale d'inscriptions.

0. IDENTIFICATION DU VEHICULE

0.4.4. Compteur kilométrique

Définition : Instrument de bord qui indique une distance parcourue en kilomètres ou en miles.

0.4.4.1.1. Relevé du kilométrage impossible

Défaut(s) inclus :

- Absence de compteur.
- Position des chiffres ne permettant pas d'effectuer le relevé.
- Compteur bloqué à zéro.
- Affichage type diode ou cristaux liquides défectueux.